

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 DEPARTEMENT : HAUTE
 VIENNE
 Arrondissement :
 LIMOGES
 Canton :
 CONDAT/VIENNE
 Commune : SOLIGNAC

Délibération n° 2026DEL10
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC
Séance du 31 mars 2026

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis à la salle du conseil de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane THEILLET, Maire.

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	17
Votants	19

Présents : Mmes E.BETTE, B.CACOYE, R.CASTERA, M.COMES, H.LALLET, B.LE BOUCHER, S.MOKEDDEM.

MM L..BALLET, D.CHANTEREAU, M.CITHAREL, E.LOURME, M.PENICAUD, X.PENOT, A.PORTHEAULT, E.PREVOST, JF.SIBERT, S.THEILLET

Procurations : Mme HEYRAUD a donné procuration à M. LOURME
 Mme PREVOST a donné procuration à M. PREVOST

Date de convocation
26/03/2026

Mme CASTERA a été élue secrétaire de séance.

Date d'affichage
26/03/2026

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu des articles L 5211-6, L 5211-7 et L 5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune dans les syndicats intercommunaux. La liste de toutes les structures intercommunales et le nombre de délégués à élire ayant été communiqués à chaque membre, il invite l'assemblée à procéder à l'élection desdits membres.

Objet de la délibération
DESIGNATION DES DELEGUES DES SYNDICATS

Conformément à l'article L2121-21 du C.G.C.T., le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de procéder à la désignation des délégués à main levée.

Sont désignés dans chaque syndicat intercommunal, à l'unanimité des membres les conseillers suivants :

SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE

1 délégué titulaire : Stéphane THEILLET

1 délégué suppléant : Marc CITHAREL

SYNDICAT VIENNE BRIANCE GORRE

2 titulaires : Honorine LALLET et Stéphane THEILLET

2 suppléants : David CHANTEREAU et Sonia MOKEDDEM

Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance



Le Maire



Stéphane THEILLET

Certifié exécutoire par Stéphane THEILLET, Maire
 Compte tenu de la transmission en Préfecture
 et la publication le 10/04/26
 Le Maire,



Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le



ID : 087-218719201-20260410-2026DEL10-DE

